

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

MY CAP D'AGDE

Appartement Meublé de Tourisme classé 3 étoiles

6 Avenue des Lavandières – Appartement 15

34300 CAP D'AGDE

Propriétaires : Anne LEBLANC et Sébastien DE SOUZA

Adresse : 19 rue sosu Velle 71390 MOROGES

Téléphone : 06.85.22.93.82

E-mail : sebastiendesouza@free.fr

SIRET : 907 576 383 00018

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Location régissent la location saisonnière de l'appartement My Cap d'Agde, proposé par Anne LEBLANC et Sébastien DE SOUZA, ci-après dénommés « les propriétaires ».

Elles complètent le contrat de location conclu entre les propriétaires et le locataire et définissent les droits et obligations de chacune des parties.

Article 2 – Réservation

Réservation confirmée après réception du contrat signé, de l'acompte de 30 % et des documents demandés. À moins de 30 jours de l'arrivée, le règlement est intégral.

Article 3 – Documents à fournir

Les propriétaires peuvent demander :

- une pièce d'identité du signataire (et si nécessaire des autres occupants majeurs) ;
- une attestation d'assurance Responsabilité Civile avec garantie Villégiature ;
- les coordonnées complètes du locataire ;
- les informations utiles au séjour (composition du groupe, heure d'arrivée, immatriculation...).

Les documents sont utilisés uniquement pour la gestion de la location et supprimés lorsqu'ils ne sont plus nécessaires conformément au RGPD.

Article 4 – Occupants

Le logement est limité à 6 personnes. Seules les personnes déclarées sont autorisées à séjourner. Toute réservation frauduleuse ou reposant sur de fausses déclarations pourra être annulée.

Article 5 – Paiement

Acompte : 30 %.

Solde : 30 jours avant l'arrivée.

Réservation tardive : paiement intégral.

Article 6 – Dépôt de garantie

Caution : 500 € par chèque ou virement. Restitution après vérification du logement.

Article 7 – Prestation confort

La prestation obligatoire de 50 € comprend le ménage de fin de séjour, les draps et le linge de toilette. Elle est offerte à partir de 500 € de réservation.

Article 8 – Arrivée et départ

Le logement est accessible en autonomie.

Toute anomalie doit être signalée dans les 24 heures suivant l'arrivée, idéalement avec photographies.

Avant le départ, les voyageurs transmettent quelques photographies des principales pièces. Elles constituent une garantie pour les voyageurs comme pour les propriétaires et permettent une première vérification avant le contrôle réalisé par notre service de conciergerie.

Article 9 – Utilisation du logement

Le logement est loué exclusivement à des fins d'hébergement touristique et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Pendant toute la durée du séjour, les voyageurs s'engagent à :

- respecter le voisinage, le règlement de copropriété et la tranquillité de la résidence, notamment entre 22 h 00 et 8 h 00 ;
- utiliser le logement, le mobilier, les équipements et les installations avec soin et conformément à leur destination ;
- ne pas organiser de fêtes, soirées ou rassemblements susceptibles de provoquer des nuisances ou de perturber la tranquillité des lieux ;
- ne pas fumer à l'intérieur du logement ;
- ne pas introduire d'animaux dans le logement, à l'exception des chiens guides d'aveugles et des chiens d'assistance accompagnant une personne en situation de handicap, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ne pas recharger un véhicule électrique ou hybride sur les prises du logement sans l'accord préalable des propriétaires.

Toute dégradation, panne ou anomalie constatée pendant le séjour devra être signalée dans les meilleurs délais afin de permettre une intervention rapide de notre service de conciergerie et de limiter les conséquences pour les voyageurs comme pour le logement.

Les voyageurs s'engagent à restituer le logement dans un état d'usage normal, conformément aux consignes de départ qui leur auront été communiquées.

Article 10 – Départ

Le logement est rendu dans un état d'usage normal.

La vaisselle est nettoyée et rangée, les poubelles évacuées et le réfrigérateur vidé.

La prestation confort ne dispense pas de ces gestes courants.

Article 11 – Pannes et incidents

Malgré l'entretien apporté au logement, une panne exceptionnelle peut survenir. Les propriétaires ou leur service de conciergerie interviendront dans les meilleurs délais.

Les propriétaires ne pourront être tenus responsables d'interruptions indépendantes de leur volonté (eau, électricité, internet, réseaux...).

Article 12 – Objets oubliés

Les objets oubliés pourront être renvoyés à la demande du voyageur. Les frais d'expédition restent à sa charge.

Article 13 – Annulation par le locataire

Plus de 30 jours avant l'arrivée : remboursement de l'acompte.

Entre 30 et 15 jours avant l'arrivée : l'acompte reste acquis au propriétaire.

Moins de 15 jours avant l'arrivée : 50 % du montant total du séjour est dû.

En cas de relocation de tout ou partie de la période annulée, les sommes dues pourront être réduites ou remboursées à hauteur des nuits effectivement relouées.

En cas de force majeure dûment justifiée, une solution amiable pourra être étudiée au cas par cas.

Article 14 – Annulation par les propriétaires

En cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de notre volonté (sinistre, logement inhabitable, catastrophe naturelle, décision administrative...), toutes les sommes versées seront remboursées. Les justificatifs pourront être fournis et nous accompagnerons les voyageurs dans la recherche d'une solution de remplacement.

Article 15 – Assurance et responsabilité

Le locataire est couvert par une assurance Responsabilité Civile avec garantie Villégiature. Les effets personnels restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Article 16 – Protection des données

Les données personnelles sont traitées uniquement pour la gestion de la location, conformément au RGPD.

Article 17 – Litiges

Les présentes Conditions Générales de Location sont soumises au droit français.

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant la juridiction territorialement compétente conformément aux règles du Code de procédure civile.

Documents remis au voyageur

- Contrat de location
- Conditions Générales
- Livret d'accueil